



**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES
AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET EN DIFFICULTÉ
D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

DATE : Mercredi, le 25 avril 2007

LIEU : Commission scolaire
2072, Gignac
Shawinigan

HEURE : 19 h à 21 h 30

SALLE : Attikamekw

PROCÈS - VERBAL

1. BIENVENUE ET PRÉSENCES

Ouverture à 19 h 12. Monsieur Cossette souhaite la bienvenue à tous dans la salle Attikamekw.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Madame Manon Comtois propose l'adoption du projet d'ordre du jour.

Adopté

3. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2007

Monsieur Cossette souligne la contribution de madame Manon Trudel à titre de secrétaire pour le procès-verbal. Madame Angèle Pépin, appuyée par madame Manon Comtois, propose l'adoption du procès-verbal.

Adopté

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

5. RETOUR SUR L'APPRÉCIATION DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Monsieur Cossette fait remarquer que la majorité des évaluations sont positives.

6. PROCESSUS D'AFFECTATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Madame Maryse Demers, directrice des services éducatifs (jeunes) et monsieur Normand Piché, directeur adjoint des services éducatifs (jeunes), se présentent.

Une mise en contexte est faite par madame Dauphinais avant la distribution des tableaux des critères de répartition des ressources financières.

Madame Demers explique l'indice de défavorisation du MELS et la façon dont la commission scolaire valide la répartition financière. Monsieur Piché nous fait remarquer que l'approche est changée et qu'un important travail est en cours dans la façon de reconnaître les élèves à risque.

Madame Demers nous distribue trois documents issus des règles budgétaires (préscolaire, primaire et secondaire). Elle nous explique le document primaire. On retourne au tableau afin de bien saisir chacune des deux enveloppes budgétaires. Un modèle a été simulé afin d'être le plus équitable possible. Dans le tableau, dans la partie de droite apparaissent les services, au centre le budget et à gauche les critères. Donc, à partir du financement reçu, l'organisation est à même d'offrir des services à partir des critères.

Madame Dauphinais mentionne que l'orthophonie est gérée de manière globale et ne figure pas dans ce tableau.

7. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

a) *Caractère public ou privé des séances*

Selon l'information recueillie la tendance veut que les séances soient privées car la Loi est muette là-dessus.

Une question reste : si nos séances demeurent privées, dans quelle mesure serait-il légitime qu'un de nos membres participe à des réunions publiques (par exemple, au comité de parents) ?

b) *Composition du comité*

Monsieur Cossette explique la démarche pour faire une demande officielle aux représentants afin de faire un amendement à l'article de la Loi sur l'instruction publique qui traite de la composition du comité consultatif ÉHDAA. Cette démarche serait très longue pour obtenir, par exemple, une deuxième direction d'école. Par contre, le comité pourrait faire une demande à la commission scolaire afin qu'au conseil des commissaires il nomme une direction primaire et une direction secondaire. L'une de ces personnes pourrait alors agir à titre de personne-ressource et non comme membre régulier de notre comité.

C) *Pouvons-nous avoir un représentant de notre comité sur d'autres comités, surtout si ces autres comités sont publics ?* Ex : comité de parents.

Discussion sur ce point :

Lors de la prochaine séance du comité de parents, madame Chantal Tourigny demandera qu'une vérification soit faite auprès du RRCP 04-17 sur la façon dont ils interprètent la Loi sur le caractère public ou privé des séances du comité ÉHDAA. Si les séances sont privées, elle vérifiera quel est le rôle et la responsabilité du délégué ÉHDAA auprès du comité de parents.

De plus, ce point sera vérifié par madame Louise Dauphinais auprès des 68 autres commissions scolaires à savoir comment ils composent avec le caractère public ou privé du comité consultatif ÉHDAA.

d) *Comité de parents*

Rapport de madame Chantal Tourigny. Au mois de mars, deux représentants des commissaires (madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Serge Lafontaine, vice-président) sont venus souligner l'importance du comité de parents. Possibilité d'une conférence sur l'estime de soi en mai à l'école secondaire des Chutes qui sera animée par monsieur Duclos ou monsieur Paradis, à confirmer.

8. BUDGET RÉSIDUEL

1 020,00 \$

9. CORRESPONDANCE

Congrès 7-8-9 juin à Gatineau de l'AQUIS.

10. AFFAIRES DIVERSES

Commission scolaire de Sherbrooke

Recueillir des informations sur la réalité des orthophonistes à notre commission scolaire.

11. PROCHAINE RENCONTRE

30 mai 2007.

12. APPRÉCIATION DE LA RENCONTRE

Les membres complètent la grille d'évaluation.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par madame Nathalie Grondin à 21 h 13 et appuyée par monsieur Alain Gervais.

Adopté

Yves Lapointe
Secrétaire

YL/nh